

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Lotbinière, tenue le **27 septembre 2021** à 19 h 00.

PERSONNES PRÉSENTES :

Siège #1 - Monsieur Pierre Lemay
Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière
Siège #3 - Monsieur Philippe Jean
Siège #4 - Monsieur Michel Landry
Siège #5 - Monsieur Guy Durand
Siège #6 - Monsieur Gérald Lemay

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & secrétaire-trésorière, participe à la rencontre à titre de secrétaire-trésorière.

M. Philippe Jean assiste à la séance à partir de 19h03 après l'adoption de l'ordre du jour

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

308-09-2021

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Pillenière
Appuyé par Pierre Lemay

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - MTQ - Étude de circulation sur la route Marie-Victorin

3.2 - Autorisation de signature et de traitement des dossiers archivistiques avec la Bibliothèque et Archives nationales du Québec, dont l'acronyme est BAnQ

3.3 - Avis de motion - REG 287-2021 / Règlement concernant les conditions préalables à l'émission d'un permis de construction

3.4 - Avis de motion et dépôt du projet 1 - REG 294-2021 règlement dont le sujet est « Fonds réservé aux fins d'immobilisation des loisirs exclusivement au lots 5 876 553 & 5 876 612 »

3.5 - Adoption du projet final du règlement REG 278-2021 dont le sujet est "Construction"

3.6 - Adoption du projet final du règlement REG 282-2021 dont le sujet est "Relatif à l'émission des permis et certificats"

3.7 - Adoption du projet final du règlement REG 290-2021 dont le sujet est "Fonds réservé - Parcs, terrains de jeux et espaces naturels"

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

309-09-2021

3.1 - MTQ - Étude de circulation sur la route Marie-Victorin

Considérant que, par la résolution 294-09-2021, la municipalité de Lotbinière a demandé une étude de circulation sur la route Marie-Victorin qui est sous l'autorité du ministère des Transports;

Considérant que nous avons d'autres éléments pertinents à notre requête et que nous devons apporter des précisions à notre requête;

Il est proposé par Michel Landry

Appuyé par Guy Durand

Que, le conseil municipal souhaite ajouter les éléments suivants à sa demande :

- Déplacement du début de la zone à 50 km/h vers l'ouest;
- Ajout d'une zone à 70 km/h à l'est;
- Traverses piétonnes aux extrémités du trottoir;
- Traverse pour écoliers à la rue Joly;
- Ajout d'une interdiction de stationner sur l'accotement en direction est.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

310-09-2021

3.2 - Autorisation de signature et de traitement des dossiers archivistiques avec la Bibliothèque et Archives nationales du Québec, dont l'acronyme est BAnQ

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la municipalité de Lotbinière est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la municipalité de Lotbinière n'a pas, en ce sujet, de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Sylvain Pillenière

Que, la directrice générale, Mme Sandra Bélanger, ou la secrétaire-trésorière adjointe Mme Caroline Lamothe, soient autorisée à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la municipalité de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3.3 - Avis de motion - REG 287-2021 / Règlement concernant les conditions préalables à l'émission d'un permis de construction

Avis de motion est donné par Philippe Jean

Que, le REG 287-2021 – Règlement dont le sujet est « Conditions préalables à l'émission d'un permis de construction » sera présenté pour dépôt et adoption à une séance ultérieure.

311-09-2021

3.4 - Avis de motion et dépôt du projet 1 - REG 294-2021 règlement dont le sujet est « Fonds réservé aux fins d'immobilisation des loisirs exclusivement au lots 5 876 553 & 5 876 612 »

Avis de motion et dépôt du projet 1 est donné par Pierre Lemay

Que, ce projet de règlement REG 294-2021 dont le sujet est de créer un fonds réservé provenant de l'état des résultats nets des activités de loisirs sur les lots 5 876 553 et 5 876 612 excluant les activités du terrain de jeu (Camp de jour) et celles tenues à l'intérieur du Centre-Chartier-de-Lotbinière;

Que, les montants, lorsqu'il y a un surplus démontré aux états financiers de fin d'exercice budgétaire de la municipalité de Lotbinière soit déposé au fonds réservé;

Que, les montants soient exclusivement réservés aux fins d'immobilisations au secteur loisirs tel que décrit au « Manuel de la présentation de l'information financière municipale »;

Que, demande de dispense de lecture est faite, tous ayant reçu copie dudit projet 1 du règlement;

Que, le projet du REG 294-2021 soit disponible sur le site Internet de la municipalité pour consultation par le public.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

312-09-2021

3.5 - Adoption du projet final du règlement REG 278-2021 dont le sujet est "Construction"

Attendu que la municipalité de Lotbinière est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec »;

Attendu qu'il convient maintenant de procéder à une refonte des règlements d'urbanisme, et ce dans un triple optique :

- S'adapter aux nouvelles réalités du territoire;
- Disposer d'instruments d'urbanisme d'utilisation facile et adaptés aux besoins des fonctionnaires municipaux responsables de l'émission des permis et certificats;
- Se doter d'outils favorisant un développement structuré, efficace et permanent.

Attendu que, par la résolution 181-06-2021, le conseil municipal a adopté le projet 1 du REG 278-2021 « Construction »;

Attendu qu'un avis public a été déposé sur le site Internet de la municipalité ainsi que dans le journal « Le Phare » du mois de juin 2021 indiquant une séance de consultation publique et écrite;

Attendu qu'un avis de motion a été déposé par Philippe Jean à la séance du 4 août 2021;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Philippe Jean

Que, le projet final du REG 278-2021 ayant pour objet « Construction » soit adopté tel que présenté;

Que, demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement;

Que, le projet final du REG 278-2021 soit disponible sur le site Internet de la municipalité pour consultation par le public et que ce même projet soit disponible en version papier pour ceux qui ne possèdent pas les outils nécessaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

313-09-2021

3.6 - Adoption du projet final du règlement REG 282-2021 dont le sujet est "Relatif à l'émission des permis et certificats"

Attendu que la municipalité de Lotbinière est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec »;

Attendu qu'il convient maintenant de procéder à une refonte des règlements d'urbanisme, et ce dans un triple optique :

- S'adapter aux nouvelles réalités du territoire;
- Disposer d'instruments d'urbanisme d'utilisation facile et adaptés aux besoins des fonctionnaires municipaux responsables de l'émission des permis et certificats;
- Se doter d'outils favorisant un développement structuré, efficace et permanent.

Attendu que, par la résolution 226-07-2021, le conseil municipal a adopté le projet 1 du REG 282-2021 « Relatif à l'administration des permis et certificats »;

Attendu qu'un avis public a été déposé sur le site Internet de la municipalité ainsi que dans le journal « Le Phare » du mois de juillet 2021 indiquant une séance de consultation publique et écrite;

Attendu qu'un avis de motion a été déposé par Guy Durand à la séance du 4 août 2021;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Gérald Lemay

Que, le projet final du REG 282-2021 ayant pour objet « Relatif à l'administration des permis et certificats » soit adopté tel que présenté;

Que, demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement;

Que, le projet final du REG 282-2021 soit disponible sur le site Internet de la municipalité pour consultation par le public et que ce même projet soit disponible en version papier pour ceux qui ne possèdent pas les outils nécessaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

314-09-2021

3.7 - Adoption du projet final du règlement REG 290-2021 dont le sujet est "Fonds réservé - Parcs, terrains de jeux et espaces naturels"

Attendu que la municipalité de Lotbinière est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec »;

Attendu qu'il convient maintenant de procéder à une refonte des règlements d'urbanisme, et ce dans un triple optique :

- S'adapter aux nouvelles réalités du territoire;
- Disposer d'instruments d'urbanisme d'utilisation facile et adaptés aux besoins des fonctionnaires municipaux responsables de l'émission des permis et certificats;
- Se doter d'outils favorisant un développement structuré, efficace et permanent.

Attendu que, par la résolution 301-09-2021, le REG 281-2021 a été adopté et que le REG 290-2021 en est partie prenante;

Attendu que, par la résolution 283-09-2021, le conseil municipal a déposé un avis de motion et adopté le projet 1 du REG 290-2021 « Fonds réservé – Parcs, terrain de jeux et espaces naturels »;

Attendu qu'un avis public a été déposé sur le site Internet de la municipalité ainsi que dans le journal « Le Phare » du mois d'août 2021 indiquant une séance de consultation publique et écrite;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Pierre Lemay

Que, le projet final du REG 290-2021 ayant pour objet « Fonds réservés – Parcs, terrain de jeux et espaces naturels » soit adopté tel que présenté;

Que, demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement;

Que, le projet final du REG 290-2021 soit disponible sur le site Internet de la municipalité pour consultation par le public et que ce même projet soit disponible en version papier pour ceux qui ne possèdent pas les outils nécessaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

315-09-2021

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pierre Lemay
Et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 h 32.

Constat

Par sa signature, le Maire, reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, renonce à l'exercice de son droit de veto.

Jean Bergeron
Maire

Sandra Bélanger
Directrice générale & secrétaire-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL